



Contrôle technique : un tarif bientôt plafonné ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 21/10/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 21/10/2019

Sources :

- [Réponse Ministérielle Maquet, Assemblée Nationale, du 15 octobre 2019, n° 20430](#)

Depuis mai 2018, le coût du contrôle technique d'un véhicule a augmenté d'environ 18 %. Pour une députée, c'est trop, alors qu'il s'agit d'une dépense obligatoire pour de nombreux ménages. D'où l'idée de la députée de plafonner le tarif du contrôle technique... Qu'en pense le Gouvernement ?

Contrôle technique : pas de tarif plafonné pour le Gouvernement !

Depuis le 20 mai 2018, une nouvelle réglementation s'applique en matière de contrôle technique des véhicules : le nombre de points de contrôle a été augmenté, ce qui allonge la durée d'intervention des contrôleurs d'environ 40 minutes. En conséquence, les contrôleurs techniques ont augmenté leurs tarifs.

Pour une députée, cette augmentation de tarifs doit être limitée et propose de fixer un plafond à ne pas dépasser.

Idée que le Gouvernement a rejetée, réaffirmant le principe de détermination des prix par le libre jeu de la concurrence. De plus, aucun élément liée au marché du contrôle technique ne justifie qu'une dérogation à ce principe soit envisagée.

Depuis 1992, les automobilistes ont l'obligation de soumettre leur voiture à un contrôle technique. Ce contrôle, qui est strictement encadré et ne peut pas être réalisé par n'importe quel professionnel, a pour objectif de garantir la sécurité des usagers de la route...

[Comment déterminer le prix de votre produit ou de votre prestation ?](#) [Contrôle technique d'une voiture particulière : quelle est la réglementation ?](#)

[BANNIERE_DROITE]